

# En autocar à Lucerne ?



- Règles et informations sur [www.luzern.com/autocar](http://www.luzern.com/autocar)
- Frais d'arrêt de 100 francs à partir du 1er avril 2025
- Réservation en ligne nécessaire à l'avance
- À la Schwanenplatz, seule la sortie est autorisée
- Lieu d'embarquement différent avec les hôtes à convenir à l'avance
- Arrêt autorisé uniquement aux places prévues à cet effet
- Interdiction de s'arrêter sur les voies de bus ou aux arrêts de transports publics
- Interdiction de s'arrêter sur les voies de bus ou aux arrêts de transports publics
- Stationnement intermédiaire sur les parkings Brüelmoos et Rösslimatt Kriens
- Suivre les instructions du service de la circulation

**Merci et bon route!**

Ville de Lucerne  
Service des travaux publics  
Plus d'informations  
Lucerne Tourisme  
T +41 41 227 17 17  
[luzern@luzern.com](mailto:luzern@luzern.com)

[www.luzern.com/autocar](http://www.luzern.com/autocar)



**À partir du 1er avril 2025: 100 francs de frais d'arrêt pour les autocars**

À partir du 1er avril 2025, la ville de Lucerne prélèvera des frais d'arrêt de 100 francs par autocar. Ces frais permettent de monter et descendre une seule fois ainsi que de stationner 24 heures sur 24 aux places prévues à cet effet. Les frais doivent impérativement être payés à l'avance en ligne et n'est valables que le jour réservé. Parallèlement, de nouvelles règles s'appliquent sur toutes les places d'arrêt.

- Réserver le bon en ligne avant l'arrivée
- Pas d'accès sans réservation



Information & réservation: [www.luzern.com/autocar](http://www.luzern.com/autocar) English version

# Nouvelles règles valables à partir du 1er avril 2025

